SNCS FSU
SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

1, place Aristide Briand
92195 MEUDON Cedex
tel 01 45 07 58 70
Fax : 01 45 07 58 51
http://www.sncs.fr
sncs3@cnrs-bellevue.fr

Bulletin d'information

n°480 Octobre 2006
Directeur de la publication : Jacques Fossey
Comité de rédaction : Bureau national du SNCS
Secrétariat de rédaction : R. Faintrenie
http://www.sncs.fr

p 1 :
Edito.

p 2 et 3 :
Lettre au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Rechercher.

p 4 et 5 :
Projets de l'OCDE.

p 6 à 8 :
Distribution des représentants du SNCS au 19 octobre 2006.

p 9 :
Précarité ? Normalité !

p 10 :
Tentative de paix.

p 11 :
Défendre ses droits, c'est en protéger le principe.

p 12 :
Bon de commande : Mémo de nos droits à la retraite.

Effort de recherche : objectif 2 %

Jacques FOSSEY (Secrétaire Général du SNCS)

Le budget pour la recherche et l'enseignement supérieur a été présenté à l'Assemblée nationale le 25 octobre. Il est quantitativement insuffisant et qualitativement inadapté. Si l'objectif des 3 % du PIB pour la recherche est toujours annoncé, l'échéance de 2010 est abandonnée. En 2005, l'estimation de la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) qui représente l'ensemble des financements s'élèverait à 36,1 milliards d'euros (Md€) et représenterait 2,11 % du PIB.

Au lieu de croître, la part du PIB ne cesse de décroître depuis 2002 (2,24 %). La valeur maximale a été obtenue en 1993 avec 2,42 %. Cette situation est encore plus inquiétante quand on remarque que, depuis 2002, l'effort de recherche de nos principaux concurrents croît légèrement (Etats–unis de 2,65 à 2,68, Japon de 3,12 à 3,13, ensemble des pays de l'OCDE de 2,24 à 2,26) ou est stable (Allemagne à 2,49 %, Union européenne à 1,81). Pour leur part, la Corée du Sud (de 2,53 à 2,85) et la Chine (de 1,07 à 1,23) ont des croissances importantes.

En euros courants, c'est-à-dire incluant l'inflation et la croissance observée aux cours des dix dernières années (+3,75 %), la dépense de recherche devrait se situer aux alentours de 61 Md€, en 2010, pour représenter 3 % du PIB. Il faudrait donc accroître annuellement la dépense de recherche et développement, autant publique que privée, de 5 Md€ courants pour combler les 25 Md€ manquants. On est loin du milliard supplémentaire annoncé par le gouvernement pour la part publique. Celle-ci devrait être au moins doublée, voire triplée.

Au cours des dix dernières années, la dépense de recherche ne s'est accrue que de 8 Md€ courants soit +0,8 Md€ en moyenne annuelle. Cette croissance est très irrégulière car on a même observé des baisses (entre 1996 et 1997, et 2002 et 2003). Chaque fois après le retour de la droite au gouvernement. Coïncidence ! Entre 2004 et 2005, la croissance n'a été que de 1 Md€. Même si le gouvernement dit qu'il consacrera, en calcul cumulé, 19 Md€ supplémentaires pour la recherche d'ici 2010 et que Sarkozy annonce poursuivre ce rythme pour la période 2007–2012, cela est très nettement insuffisant pour atteindre les 3 % du PIB avant 2020.

Lettre ouverte au ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Paris, le 12 octobre 2006

Monsieur le Ministre,

Depuis près d'un an, vous entretenez le trouble dans l'opinion publique sur l'apprentissage de la lecture et professez le simplisme pédagogique en la matière. Vos prises de position, souvent caricaturales et aux fondements scientifiques contestés, s'opposent aux contenus même des programmes que vous avez signés.

Comment pouvez-vous déclarer en effet que « seule la synthèse (méthode syllabique) doit être employée à l'exclusion de toute autre » alors que les programmes indiquent sans ambiguïté qu'il faut recourir à deux procédures : l'approche synthétique (des lettres vers le mot) et l'approche analytique (du mot vers les lettres) ?

Comment pouvez-vous prétendre, monsieur le ministre, que la méthode syllabique est la meilleure méthode d'apprentissage de la lecture alors que, par le passé, avant même que l'on parle d'approche globale de la lecture, près d'un jeune sur deux sortait de l'école sans aucun diplôme ? Les professeurs de collège se plaignaient à l'époque que leurs élèves savaient déchiffrer mais qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient. On constate aujourd'hui encore, d'après une enquête INSEE de 2004, que c'est parmi les plus de 55 ans que le pourcentage de personnes ayant des difficultés de lecture est le plus important.

Comment pouvez-vous affirmer que votre démarche s'appuie sur des études scientifiques alors que vous empêchez des chercheurs de s'exprimer et que les soutiens que vous avez évoqués prennent ouvertement leurs distances comme viennent de le faire plusieurs chercheurs en neurosciences lors d'un séminaire du Collège de France en déclarant : « La psychologie cognitive ne prescrit pas de méthode unique d'enseignement » ou encore « les approches synthétique et analytique sont toutes les deux efficaces » ?

Monsieur le ministre, vous affichez publiquement des positions qui sont en contradiction avec celles des programmes que vous avez signés.

Vous déformez délibérément les résultats aux différentes évaluations pour pouvoir prétendre que les élèves ne savent plus lire et que l'Ecole est en danger.

Vous écartez des chercheurs reconnus des dispositifs de formation sous prétexte que leur parole n'est pas en conformité avec votre discours.

Vous menacez les enseignants du premier degré d'une enquête pour vérifier s'ils appliquent vos consignes et à l'inverse, vous soutenez officiellement les promoteurs du retour aux méthodes pédagogiques d'il y a un siècle et qui sont en contradiction avec les programmes officiels actuels.

Vous engagez les parents à dénoncer les maîtres qui n'appliqueraient pas une méthode exclusivement syllabique, alors qu'ils n'ont pas les compétences pour identifier la méthode utilisée et que ce n'est pas leur rôle.

Jusqu'où irez-vous monsieur le ministre, dans le dénigrement des enseignants et le mépris des parents ? Jusqu'où ira votre acharnement ?

Parents, nous considérons que la réussite de nos enfants aujourd'hui ne passe pas par le retour aux méthodes du passé. Nous considérons que c'est par le dialogue entre enseignants, parents et responsables de l'Education nationale que le progrès est possible dans le domaine de l'éducation. Nous rejetons toute forme d'autoritarisme.

Enseignants, nous sommes des professionnels. Nous connaissons et respectons les programmes d'enseignement. Nous oeuvrons tous avec détermination et professionnalisme pour conduire le plus grand nombre d'enfants à la maîtrise de la lecture et de l'écriture.

Inspecteurs de l'Education nationale, conseillers pédagogiques et formateurs d'enseignants, nous avons toujours fait en sorte d'aider les enseignants dans leur pratique professionnelle dans le respect de la personnalité de chacun et dans l'intérêt des élèves.

Militants d'associations éducatives, nous savons par notre engagement au côté de l'Ecole que l'apprentissage de la lecture passe par des voies multiples et diversifiées et mérite mieux que les slogans et les simplismes.

La réussite des élèves ne peut se résumer à une affaire de méthode. Au-delà du professionnalisme nécessaire, elle nécessite une relation de coopération et de confiance entre les parents et les enseignants, relation nourrie par le dialogue et que nous nous employons quotidiennement à construire.

Aussi, nous vous demandons, monsieur le ministre, de cesser de caricaturer l'apprentissage de la lecture, de mettre en cause la formation des enseignants et d'entretenir la suspicion au sein de notre système éducatif, car en faisant cela, c'est vous qui mettez l'Ecole en danger.

AFEF – Viviane YOUX, Présidente

AGEEM - Lucille BARBÉRIS, Présidente

AIRDF – Christine BARRÉ DE MINIAC, Présidente

CRAP Cahiers pédagogiques, Dominique GUY, Secrétaire générale

FCPE – Farid HAMANA, Président

GFEN – Odette BASSIS, Présidente

ICEM Pédagogie Freinet – Catherine CHABRUN, Présidente

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – Eric FAVEY, Secrétaire national

SI.EN-UNSA – Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire général

SE-UNSA – Luc BÉRILLE, Secrétaire général

SGEN-CFDT – Jean-Luc VILLENEUVE, Secrétaire général

SNUIPP-FSU – Gilles MOINDROT, Secrétaire général

SNPI-FSU – Erick PONTAIS, Secrétaire général

L'OCDE prévoit un découplage progressif de la Recherche et …

… des universités !

L. Brossard (membre de la CA du SNCS-FSU)

En 1996, le centre de développement de l'OCDE publiait dans son cahier n°13 de politique économique, une étude de C. Morrisson intitulée : "La faisabilité politique de l'ajustement", tout en précisant que "les vues exprimées et les arguments avancés par l'auteur ne reflétaient pas nécessairement (sic) ceux de l'OCDE ou des gouvernements des pays membres". En traitant de 5 pays d'Amérique Latine et d'Afrique, cette étude proposait de "définir et préciser les caractéristiques d'un programme de stabilisation politiquement optimal (sic) qui, pour un même résultat économique, minimise les coûts politiques … en termes de grèves, de manifestations ou d'émeutes" qui "peuvent être très différents d'une mesure de stabilisation à l'autre". Par-delà les précautions de style employées, nombre de conseils avancés dans cette étude ont été à l'évidence utilisées aussi en France pour réaliser l'ajustement structurel de nombreuses entreprises publiques, et ce au moindre coût social (baisse de la qualité des services rendus ou diminution du nombre de postes de fonctionnaires, découpage horizontal ou vertical de sociétés avant de les privatiser, application bien connue de la devise "diviser pour régner").
L'OCDE poursuit ses réflexions de déstructuration-fragmentation-démolition en publiant (sans engagement de sa part bien sûr[…]cf. plus haut) une nouvelle étude consacrée aux raisons du découplage progressif de la Recherche et des Universités : 6 scénarios sont proposés et à partir du scénario 3,

la recherche se déconnecte de plus en plus des universités qui finissent par disparaître au scénario 6.

(*les passages en italiques sont de moi, LB*)

Scénario 1 :
Tradition
« Les universités ressemblent pour la plupart à celles d'aujourd'hui […] Elles assurent à la fois l'enseignement et la recherche […] , sans dépendance excessive par rapport au secteur privé ni une trop forte implication dans ce dernier. Les pouvoirs publics continuent […] à jouer un rôle de premier plan dans le financement, la réglementation et la gestion des universités. […] L'apprentissage tout au long de la vie et la cyberformation se développent en grande partie hors de la sphère de l'université. »

Ce scénario "peut sembler correspondre à la situation actuelle dans certains pays de l'OCDE, […] et aussi à ce que certains pays en développement souhaitent mettre en place […] Cependant, on considère souvent qu'il *est* ***devenu obsolète avec le processus de massification.*** L'avenir de l'université traditionnelle pourrait ainsi être très sombre : […] les universités pourraient continuer d'être sous-financées et de dériver vers le modèle de l'école secondaire – les enseignants s'apparentant de plus en plus à des instituteurs ***(sic)***. Cependant, on peut aussi avancer que ce modèle traditionnel est l'avenir de l'université, qui apparaîtra grâce au développement de différents établissements post-secondaires dont les effectifs seront réduits et plus élitistes. […]" (point 46 des observations finales).

Scénario 2 :
Universités commerciales
« […] les universités (publiques ou privées) peuvent accéder avec une plus grande

autonomie à toute une gamme de sources de financement […] correspondant davantage au type mixte public-privé […] ***la recherche est considérée comme une activité très importante et lucrative*.** […] les universités adoptent une approche de fonctionnement orientée sur le marché sans renoncer aux valeurs universitaires de base. […] le volet enseignement reste assez élitiste. En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, il se fait dans un cadre universitaire mais dans des établissements moins prestigieux proposant uniquement l'enseignement… »

Scénario 3 :
Marché libre
« Les forces du marché sont les principaux éléments moteurs de ce scénario, le secteur tertiaire privé étant réglementé par des entreprises privées […] Avec l'élargissement du choix offert aux étudiants, la concurrence pour les attirer est plus importante et les recettes générées par les frais de scolarité représentent une part plus importante du revenu global. […] ***la majorité des étudiants et des chercheurs ne trouvant pas d'intérêt à la recherche (sic), et refusant d'en supporter les frais (sic), celle-ci est transférée dans les centres de recherche publique et les départements de R&D des entreprises (sic).*** La recherche qui demeure dans les universités devient encore plus élitiste […] La recherche est de plus en plus axée sur la demande et spécialisée et génère des rentrées importantes par le biais des droits de propriété intellectuelle. »

Scénario 4 :
Apprentissage tout au long de la vie et enseignement ouvert
« Les universités se caractérisent par un accès universel pour tous les âges et par beaucoup moins de recherche.**[…]** ***L'essentiel de la recherche se fait hors du système d'enseignement supérieur, les meilleurs chercheurs le quittant pour rejoindre des entreprises privées, des instituts spécialisés ou les quelques universités prestigieuses qui subsistent*** […] **»**

Scénario 5 :
Réseau mondial d'établissements
« Les études post-secondaires sont de plus en plus induites par la demande et en grande partie axées sur le marché. […] L'offre d'apprentissage tout au long de la vie et son marché s'étendent de plus en plus, […] ***L'essentiel de la recherche se fait hors du système de l'enseignement supérieur*,** et le corps enseignant des établissements fournissant principalement de l'enseignement devient moins qualifié qu'aujourd'hui mais utilise des méthodes d'enseignement plus sophistiquées. […] Les droits de propriété intellectuelle portant sur un contenu ainsi que sur les méthodes d'enseignement gênèrent des rentrées élevées pour leurs propriétaires. »

Scénario 6 :
Diversité de l'enseignement reconnu – disparition des universités
« Le secteur de l'enseignement tertiaire de type classique disparaît. […] L'enseignement professionnel exigeant une pratique directe […] est assuré au sein des entreprises par le biais d'un système d'apprentissage […] ou en ligne. […] L'apprentissage prend la forme d'un enseignement à distance, pour l'essentiel gratuit et non lucratif […] ,Les connaissances et l'expérience acquises […] sont reconnues par le biais ***d'évaluations formelles des titres***, effectuées par des ***organismes d'évaluation spécialisés.*** […] ***si la recherche devient moins spécialisée dans certains domaines exigeant peu d'argent, comme les sciences humaines ou les mathématiques (sic), une grande part de la recherche qui exige d'importants investissements se fait dans des centres de recherche publique (sic) et dans les départements R&D des entreprises.*** »

« *Elaborer des scénarios sur l'avenir des universités et de l'Enseignement supérieur : une approche internationale* » par S. Vincent-Lancrin, analyste au CERI de l'OCDE (stephan.vincent-lancrin@oecd.org), publié dans Policy Futures in Education 2(2)2004 (www.wwwords;co.uk/PFIE).

Cette présentation des extraits de l'étude est une invite à la lire *in extenso*. Si vous êtes acquis au (social)libéralisme nul doute que vous finirez par en partager les conclusions…

FSU					
BDFN et BEFN	J. Fossey				
CDFN	G. Chaouat (T)				
	R. Walter (T)				
	J. Fossey (S)				
	J-L. Mazet (S)				
Commission femmes	J. Sainte Marie				
CSPSE	R. Katz (S)				
Commission retraite	L. Bouby				
Secteur des personnels	M-F. Castaing				
Formation permanente	N. Chapuis, G. Boetsch (S)				
Collectif animation	G. Chaouat				
Comité rédaction POUR	J-M. Douillard				
Droits, libertés, international. Europe	M. Ollivier D. Jouan				
Institut de Recherche FSU	R. Walter				
Trésorerie nationale	G. Chaouat, J. Sainte-Marie				
AUTRES ORGANISATIONS					
UNESCO	J.P. Terrenoire				
IE et CSEE	L. Brossard, D. JOUAN, V. MARTIN				
ATTAC	M. Ollivier				
CCRRESTI	G. Collin (T) H.E. Audier (S)				
AUPRES DU GOUVERNEMENT					
CSRT	J. Fossey				
CNESER	*D. Dowek*				
CTP Ministèriel	D. Jouan, G. Chaouat				
CHS Fonction publique	G. Chaouat				

	CNRS 2005	INSERM	IRD	INRIA	INRAP
Conseil d'administration	*P. Monfort, Elu*	*N. Farman*	*A. Froment*	*C. Eisenbeis(T)* *S. Steer(S)*	
	J. Fossey, nommé	*J-P. Liautard*			
Comité Technique Paritaire	*B. Veyssière (T)*	*F. Cavaillé(T)*	*M.P. Ledru(T)*		
	J-L. Mazet (T)	*J. Robert-Lezénès(S)*	*A. Borgel(S)*		
	N. Chapuis-Lucciani(S)	*A. Quignard-Boulange(T)*			
	D. Jouan (S)	*C. Bonaiti(T)*			
CAP	*Voir site web*	*C. Sinding(S)*	*B. Pouyaud(T)* *E. Hebrard(T)*	*J. Jaffré (T) ; M. Sorine (S)*	
		N. Farman(S)	*C. Levecque(S)* *G. Favreau(S)*	*J.D. Boissonnat(T) ; J. Henry(S)* *G. Celeux(T) ; P. Charpin(S)*	
CS	*G. Boetsch*	*L. Corcos ; J. Epelbaum*	*P. Chevalier*	*P-L. George(T); B. Werner(T);* *G.Fayolle(S) ; J. Henry(S)*	*S. Thiébault (T)*
	D. Dowek	*A.P. Gadeau,*	*M.H. Durand*		*J.F. Berger (S)*
	J-M. Douillard	*D. Hemon*	*M. Petit*		
CSD **Sections scientifiques**	*Voir BI sur site web* *Voir site WEB*	*Cf. site web CSS*			
CNAS	*G. Levavasseur (T)*				
	A. Volte (T)				
	N. Chapuis (S)				
	Y. Hoppillard-Nguyen(S)				
CHS National	*P. Roch (T)* *G. Chaouat (T)* *L. Beaunier (S)* *P. Monfort (S)*				
Commission Accident du travail **Observatoire des métiers**	*M-F. Castaing* *D. Bourgoin*				
Commission formation permanente			*S. Barot(T)* *J.F. Guégan(S)*		

Commission Logement IdF	(à renommer)				
Comité National Restauration	G. Levavasseur, D. Berthomieu				
CNFP	N. Chapuis				
	G. Boetsch (S)				
Commission de réforme	B. Veyssière				
CA du CAES actuel	*Y. Hoppillard, (bureau)*	*M-F. Laliberté*			
	C. Decoret, F. Pernot, M. Ledig	*L. Cohen-Solal*			
	S. Chousterman, G. Levavasseur	*C. Orfila*			
	C. Strambi, F. Rochigneux)				
Représentants régionaux					
FSU 75	J-P. Caprile, G. Verpraet				
FSU 91	F. Pajot, D. Dowek, J. Bonnet				
ICSS INSERM		Cf. site web			
CAR INSERM		B. Geny			
CSCRI INSERM		Cf. site web			

Au 19/10/2006

Modernité[1] ? ? Précarité et mobilité des migrants ? ?

… où l'on voit que les CDD datent de …1650

Luc Brossard (CA du SNCS)

Le patronat, les cabinets ministériels néo- ou socio-libéraux et la Commission européenne nous vantent les mérites des multiples contrats (CPE, CNE, CDE) prônés par la loi dite "d'égalité des chances" ainsi que des CDD (de **trois, cinq ou sept ans**, cf. plus bas !) pour les post-doctorants. Opposants que nous sommes à ces formes de précarité, nous ne serions que des ringards, des attardés rivés à un code du travail désuet car élaboré par plus de 50 années de luttes sociales. Nous serions rigides et incapables de nous adapter à la souplesse des nouvelles formes de travail requises par la globalisation, bref à la modernité.

La lecture de l'ouvrage d'O. Pétré-Grenouilleau "Les traites négrières" (Gallimard, 2006) montre que loin d'être une innovation, la précarité comme mode d'emploi négrier de la main d'œuvre date des années… 1650! La corrélation entre le travail des migrants et sa dénomination post-moderne "mobilité" n'en est que plus évidente. Ainsi peut-on lire (p. 58) "Les travailleurs **blancs sous contrat**" (les passages soulignés sont de moi) :

"Quant aux engagés blancs, aux travailleurs sous contrat, il s'agissait de pauvres gens partis de métropole dans l'espoir de se construire un avenir meilleur dans les colonies. Incapables de se payer leur voyage, ils acceptaient de se donner à un colon pour une **durée comprise entre trois ans** (dans les colonies françaises) **et cinq à sept ans** (dans les colonies anglaises). Le tout pour un modeste pécule (en argent et/ou en nature) versé au terme du contrat par le colon les ayant embauchés. Ils pouvaient espérer s'installer ensuite à leur compte, s'ils avaient survécu.… David Galenson, qui a dépouillé plus de 20 000 contrats d'engagés conservés à Londres, estime qu'ils correspondent à 6% des travailleurs sous contrat des années 1654-1775, ce qui donne une idée de l'ampleur de ce phénomène. Il ajoute que l'efficacité de ce type de travail était beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine habituellement."

Et pour que nos bureaucrates bruxellois ou ministériels se rendent compte de la "modernité" de leurs conceptions, il suffit de lire la note 3 (p. 59) consacrée par Pétré-Grenouilleau à l'auteur – M. L. Bush (sic) – de "Servitude in Modern Times" qui "note avec raison qu'à la différence de l'esclavage pour dette, qui était partie intégrante du système de crédit de nombreuses sociétés traditionnelles non européennes, **le travail sous contrat fut au contraire créé par le colonialisme européen afin de fournir le travail migrant**".

Maintenant, on peut s'amuser à remplacer dans les textes qui précédent "métropole" par "pays de l'Est ou du Sud" et "colonies" par "laboratoires des pays du Nord et de l'Ouest" pour retrouver le "brain drain" auquel on assiste et que nos gouvernants veulent "réguler" (loi Sarkozy sur l'immigration sélectivement choisie). On peut aussi y voir l'afflux de travailleurs migrants sans qualification (Latinos* buttant sur le mur que les USA érigent sur leur flanc sud, africains s'échouant sur les plages d'Espagne). Pour les premiers (nos chers post-docs), les conditions du **traite**ment (c'est à dire, de la traite moderne) se sont évidemment humanisées puisqu'il faut payer leurs qualifications (par exemple, le pécule et le voyage ne sont plus, sauf cas exceptionnels, payés en nature), mais pour les seconds les conditions sont tout aussi effroyables.

Traitement de "classe" différencié ?

* sauf pour les Cubains qui étaient d'autant plus tentés de s'exiler pendant la "période spéciale" que Washington les avait attirés en Floride par des promesses de prestations sociales refusées aux Latinos…

(1) « "la nouveauté ! la nouveauté !" … c'est vieux comme le monde "la nouveauté" ».(Prévert, *Les Enfants du Paradis*) (NDLR)

LE MOUVEMENT DE LA PAIX
9, rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tél. : 33 1 40 12 09 12 - Fax : 33 1 40 11 57 87
Email : national@mvtpaix.org - Web : http://www.mvtpaix.org
Agréé association nationale de Jeunesse et d'Education Populaire

Essai nucléaire Coréen

Face à la provocation : Garder la tête froide et relancer le désarmement !

La Corée du Nord vient de procéder à son premier essai nucléaire, confirmant ainsi les menaces maintes fois proférées depuis son annonce de se retirer du Traité de Non Prolifération nucléaire en 2003.
C'est très grave !
La réponse apportée par la Corée du Nord à la menace permanente que constitue à ses yeux la politique de Georges Bush est irresponsable. C'est la plus mauvaise réponse pour le peuple coréen et les peuples de la planète entière.

Cette annonce vient confirmer que la stratégie de tension et de suspicion permanente orchestrée par les Etats-Unis ne peut qu'aboutir à un monde plus dangereux.
La prolifération du nombre de pays qui sont en capacité –et parfois en recherche– d'obtenir l'arme atomique, est un danger très sérieux pour le présent et l'avenir. Arme stratégique, mais aussi arme politique, l'arme nucléaire apparaît malheureusement aujourd'hui comme le seul moyen d'être reconnu comme une puissance qui compte et d'assurer une forme de sécurité par la peur qu'on inspire. N'est-ce pas l'argument employé par les pays « officiellement » possesseurs de l'arme nucléaire ?

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent garder la tête froide. Quiconque s'engagerait dans des frappes – fussent-elles censées être ciblées – se rendrait autant coupable que la Corée d'une folle escalade à l'issue indéterminée.
Le peuple coréen, déjà victime d'une dictature terrible, ne doit pas payer pour la politique de ses dirigeants. La sécurité du peuple coréen doit être garantie, ainsi que celle des peuples de la région.

Il faut de toute urgence relancer les processus de désarmements internationaux !

La seule parade à la prolifération nucléaire est le désarmement.

Les moyens de sa vérification sont au point. Il faut appliquer le Traité de Non Prolifération dans sa totalité, dont l'article VI qui impose aux puissances nucléaires de s'engager vers le désarmement.

La France qui propose au vote des parlementaires un budget de la Défense dans lequel sont inscrits les programmes de modernisation de son arsenal nucléaire, doit faire preuve d'audace et donner des signes tangibles. Elle doit geler ses programmes en renonçant à sa propre modernisation et s'engager pour la convocation d'une 4ème session spéciale de l'ONU pour le désarmement consacrée au désarmement nucléaire complet.*

Voir site www.mvtpaix.org : Campagne pour un monde solidaire sans armes nucléaires

LA RETRAITE ANTICIPEE DES MERES DE 3 ENFANTS : UNE MANŒUVRE DEJOUEE. . .

Lucien Bouby

Les ministres de la Fonction publique et du Budget viennent d'annuler les consignes restrictives qu'ils avaient données dans une circulaire de Mai 2006 concernant les conditions de liquidation des pensions des parents de trois enfants demandant un départ à la retraite après quinze années de service.

Un petit historique pour mieux comprendre l'acharnement de ce gouvernement à l'égard des retraités et plus spécifiquement des femmes, touchées de plein fouet par la loi Fillon :

La loi Fillon de 2003
n'a pas remis en cause, (et la pression syndicale n'y est pas pour rien) l'article L-24 du Code des Pensions qui prévoit le départ avant 60 ans des mères justifiant 15 années de service, « soit lorsqu'elles sont mères de trois enfants vivants ou décédés par fait de guerre, ou d'un enfant vivant, âgé de plus d'un an, et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % » Cette possibilité de départ, avant 60 ans, est donc ouverte dès que les conditions sont remplies : on parle alors d'« année d'ouverture du droit à pension ».
Compte tenu que les valeurs retenues pour le calcul d'une pension sont celles de l'« année d'ouverture » (règle générale dans le code des pensions), toute femme fonctionnaire mère de 3 enfants, nés avant 2004 (et 15 ans de service) devrait avoir une pension calculée en référence à 150 trimestres.

2005 (décret du 11 Mai) :
Le droit des mères de 3 enfants est élargi aux pères de famille, avec la condition restrictive (pour les femmes également) d'un arrêt de travail de 2 mois à chaque naissance. . . se souvenir des recours en tribunal administratif pour l'égalité des droits hommes/femmes, y compris sur les questions retraites. . .

2006 (note ministérielle du 19 Mai) :
En violation des dispositions de la loi Fillon et du code des pensions, le ministère décide que 2005 sera « l'année d'ouverture » pour les mères qui remplissaient déjà les conditions requises avant 2004 !!! Ce qui avait pour effet de prendre en référence (pour une retraite à taux plein) 154 trimestres au lieu de 150 !!! Pour mesure transitoire, cette réglementation ne devait s'appliquer que pour les départs postérieurs au 1er Janvier 2007. D'où l'inquiétude légitime des collègues. . . et pour certaines, la décision de demander un départ avant la fin 2006.

Aujourd'hui
Sous les pressions syndicales, les notes du service des pensions (28 Septembre et 6 Octobre 2006) remettent les choses en place (dans le cadre de la loi Fillon, évidemment)

Avec trois conditions pour un départ anticipé :
– 15 ans de service
– 3 enfants
– avoir interrompu son activité de 2 mois par enfant.

Référence pour le calcul de l'annuité, à l'année au cours de laquelle ces trois conditions se sont trouvées satisfaites.

En conséquence, « les parents qui réunissaient ces trois conditions antérieurement à l'année 2004 continueront à bénéficier d'une pension à taux plein s'ils justifient des 150 trimestres nécessaires lors de leur départ à la retraite, quelle que soit la date de ce départ » (note 803 du 28 Septembre 2006)

2008 l'année de tous les dangers.
Dans le collimateur de ce gouvernement, en particulier :
– Augmentation du taux de retenue pour pension sur les feuilles de salaire.
– Allongement de la durée d'assurance.
– Traitement de référence, non plus sur les 6 derniers mois d'activité, mais sur les trois ans.
– Remise en cause des avantages familiaux et conjugaux (diminution de la reversion).

MEMO

CONNAITRE SES DROITS.

CALCULER SA RETRAITE.

Chacun attend une réponse par rapport à sa situation personnelle. Cette brochure, éditée par l'Institut de la Recherche de la FSU, répond à vos questionnements.

La loi Fillon sur les retraites a été adoptée en Juillet 2003. Loin de « sauver le régime par répartition » comme il a été dit, elle n'assure même pas son financement à terme rapproché.

Les nouveautés de la loi rendent encore plus complexe la constitution d'un dossier de pension. Ce dossier reprend en effet la totalité d'une histoire professionnelle personnelle, mais aussi familiale et sociale. Les difficultés ne sont certes pas nées avec la loi Fillon. Mais les débats vifs auxquels elle a donné lieu ont conduit chacun à se poser d'une façon différente la question de la retraite.

L'objet de cette brochure est de répondre à cette interrogation. Les auteurs se sont efforcés d'informer très précisément les collègues pour la reconstitution de leur carrière, la constitution de leur dossier de retraite et l'évaluation du montant de leur retraite de la fonction publique.

Cette brochure a également été conçue pour aider les militants syndicaux dans cette tâche, avec le souci d'informer le plus clairement possible sur le contenu précis de la réforme.

Ce faisant, cette publication est un moyen, à travers la connaissance informée de la question des retraites, de contribuer à reconstruire une mobilisation durable pour contraindre les pouvoirs publics à revenir sur les nombreux aspects négatifs de la loi en vigueur depuis le 1er Janvier 2004.

BON DE COMMANDE

MEMO
Connaître ses droits, Calculer sa retraite

Chaque exemplaire : 10 Euros (port compris).

Nom :

Adresse :

Nombre d'exemplaires :

Ci-joint paiement par chèque à retourner au

SNCS.
1, place Aristide Briand
92195 MEUDON Cedex